



Département de la Haute – Saône

Canton de RIOZ

Commune d'ORMENANS

Mairie d'ORMENANS
6 rue de Loulans
70230 ORMENANS
mairie.ormenans@wanadoo.fr
Téléphone : 03.84.68.31.94

INFORMATION :

FACTURATION DES CONCESSIONS ET CONSOMMATION D'EAU

A compter du 1^{er} janvier 2025 la facturation de la consommation d'eau sera calculée en année civile (du 01/01 au 31/12 de chaque année) afin d'être en conformité avec les dates de déclarations que nous effectuons chaque année auprès de l'agence de l'eau et de l'observatoire de l'eau.

Les concessions 2024 seront facturées courant novembre comme habituellement.

En ce qui concerne la consommation d'eau 2024, celle-ci sera facturée sur la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2024 (facturée en février 2025).

La nouvelle facturation se décomposera comme suit :

- En février : solde des consommations d'eau
- En septembre : concessions + forfait 20 m³

